RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9DD6BBD5-873E-4730-94FA-E551951350D7

2.SO
Société par actions simplifiée au capital de 834.982,00 euros
Siège social : 4, rue Jacques Daguerre – 92500 Rueil-Malmaison
898 567 292 RCS Nanterre
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 mars,
A 13h,

Mr Laurent Sohm, agissant en qualité de représentant légal de la société Linea's Consulting, elle-même Président de la Société et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi, les statuts et décisions des Associés de la Société réunie le 05 mars 2025, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Constatation de la réalisation définitive de l'émission de 24.876 actions nouvelles émises par décisions des Associés en date du 05 mars 2025

Le Président,

Après avoir rappelé ce qui suit :

Les Associés ont décidé d'émettre 24.876 actions nouvelles, avec maintien des associés à leur droit préférentiel de souscription, et a délégué au Président tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital.

Connaissance prise (i) des bulletins de souscription aux actions nouvelles et (ii) du certificat de dépositaire des fonds émis ce jour par la banque,

Constate que :

24.876 actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées par versements en numéraire sur le compte « Augmentation de capital » pour un montant total de 200.003,04 euros dont 175.127,04 euros de prime d'émission et 24.876 euros de nominal, au profit des personnes et entités suivantes :

Nom du Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles
Thierry Soret	6.514
Linea's Consulting	6.514
FPCI RE-SOURCES 3	9.077
FPCI RE-SOURCES 4	2.162
FPCI Invest Grand Hainaut 2	609
Total	**24.876**

Constate en conséquence la réalisation définitive de l'émission de 24.876 actions nouvelles et d'une augmentation corrélative du capital social de la Société d'un montant nominal de 24.876 euros.

Docusign Envelope ID: 9DD6BBD5-873E-4730-94FA-E551951350D7

DEUXIEME DECISION

Modifications corrélatives des statuts

En conséquence de la décision précédente, et conformément aux décisions des Associés du 05 mars 2025, le Président,

décide d'ajouter à l'article 6 des statuts relatif aux apports le paragraphe qui suit :

Aux termes des décisions des associés du 05 mars 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 24.876 euros par émission de 24.876 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro l'une, émises au prix de 8,04 euros l'une (prime d'émission incluse), représentant un prix de souscription total de 200.003,04 euros.

décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société « CAPITAL SOCIAL » comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 859.858 euros correspondant à 859.858 actions de 1 € de nominal chacune entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus. »

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités nécessaires.



Le Président
Mr Laurent Sohm